

**TITRE PROFESSIONNEL INFOGRAPHISTE  
METTEUR EN PAGE**

SELFORME et le centre de formation assureront la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE**.

L'infographiste metteur en page est un professionnel du secteur de la communication graphique et multimédia dont les activités sont associées à la chaîne graphique de production.

Ses principales missions sont la transformation de la commande client en visuels et la réalisation de supports de communication répondant à une stratégie qui intègre l'ensemble des formats numériques dans son processus de flux de production. Il réalise des supports de communication de différents formats, tailles, orientations et pour différentes plates-formes.

Il prépare la réalisation de supports de communication, contribue à leur conception et participe à leur diffusion. Il assure une veille technique, technologique et concurrentielle pour augmenter sa productivité, sa technicité et sa capacité de conseil en se tenant informé des dernières tendances graphiques.

L'ensemble de ces productions est réalisé à partir d'un cahier des charges client ou des instructions de son responsable hiérarchique. Les productions correspondent au thème de la communication du client, à son identité visuelle et elles sont respectueuses des droits d'auteur.

Il appartient à une équipe, à un service, dirigé par un responsable technique dénommé : directeur artistique, chef de fabrication ou chef de studio. Il est autonome pour les tâches techniques comme la préparation des fichiers, les photomontages, l'exécution de mise en page mais il tient compte des contraintes techniques associées aux supports et aux modes de diffusion. Il doit rendre compte de son travail à son responsable ou selon son statut directement au client.

**Cadre réglementaire du diplôme préparé**

Arrêté du 09/12/2003 paru au JO du 18/12/2003 Arrêté du 28/05/2008 paru au JO du 11/07/2008 Arrêté du 13/08/2013 paru au JO du 27/08/2013 - Arrêté du 01/08/2018 modifiant l'arrêté du 09/12/2003 paru au JO du 15/08/2018. Décret n° 2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi. Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

**Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis**

- Maîtriser Word, Excel, Powerpoint et Outlook
- Avoir un niveau correct d'expression orale et écrite en français
- Anglais (niveau B1)
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

**Buts de la formation**

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.



## Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en entreprise. Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

## Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel.

### CCP1 : ELABORER UNE PROPOSITION GRAPHIQUE

Module 1 - Recueillir et analyser les besoins client.

Module 2 - Définir une solution graphique.

Module 3 - Planifier et organiser la réalisation de supports de communication.

### CCP2 : REALISER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Module 4 - Mettre en page des documents simples.

Module 5 - Mettre en page des documents élaborés.

Module 6 - Contrôler la conformité du produit et vérifier la livraison.

### CCP3 : CONTRIBUER A LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Module 7 - Assurer une veille technique, technologique et concurrentielle.

Module 8 - Promouvoir une réalisation graphique.

Module 9 - Personnaliser un système de gestion dynamique de contenus de sites web.

Module 10 - Adapter des contenus pour le web et les réseaux sociaux

## Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1, 2 ET 3	a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</i>	<b>CCP1</b> <b>CCP2</b> <b>CCP3</b>

